

Lettre d'information - juin 2024

Projet d'extension du parc éolien de Plouisy

Commune de Plouisy

Edito

Nous avons le plaisir de vous annoncer la tenue d'une **réunion d'information** sur la possibilité pour les habitants du territoire d'investir dans l'extension du parc éolien à sa mise en service sous réserve de son autorisation par les services de l'état.

Elle aura lieu le **20 juin de 18h30 à 19h30 à la mairie de Plouisy** en présence de l'actionnaire d'un de nos parcs bretons. Si vous êtes intéressés, veuillez-vous inscrire en scannant le QR code ou par téléphone au numéro suivant : 07 61 51 81 37.



1. L'INVESTISSEMENT CITOYEN DANS UN PARC ÉOLIEN, ÇA DONNE QUOI ?

Conformément à ses engagements, BayWa r.e. souhaite ouvrir le capital de l'extension du parc éolien aux citoyens intéressés, afin de leur permettre de bénéficier directement de ses **retombées économiques**.

A la différence d'un projet d'énergie renouvelable où l'actionnaire majoritaire est une entreprise privée extérieure au territoire, **l'investissement participatif permet aux citoyens de s'engager dans la gouvernance du parc éolien** construit.

Cet engagement financier peut se concrétiser par une prise de parts dans la société de projets, gérante du parc éolien dès sa mise en service. Les citoyens volontaires se regroupent sous forme de Société par Actions Simplifiées (SAS) ou de Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) et investissent en actions.

Les citoyens actionnaires perçoivent une **rémunération sous forme de dividendes**, en fonction de la production du parc éolien. Le niveau de rémunération est variable, car il est corrélé aux performances du parc éolien. L'investissement présente un risque de perte en capital. Néanmoins, il peut générer des taux de rémunération attractifs et confère aux citoyens investisseurs l'**accès à la gouvernance** relative à la gestion courante du parc éolien.

Comment investir dans un projet de parc éolien sur son territoire ?



Etape 1 : Mobilisation citoyenne

Je me regroupe avec d'autres citoyens volontaires et me renseigne sur les modalités d'investissement; j'assiste aux réunions organisées et peux également m'informer via le site Internet du projet; je diffuse l'information autour de moi.



Etape 2 : Partenariat avec le porteur du projet

En regroupement citoyen, nous échangeons étroitement avec le porteur du projet et les banques sur les aspects financiers et juridiques à créer.



Etape 3 : Montage juridique et financier

Nous choisissons le statut juridique de la société et constituons les fonds propres.



Etape 4 : Entrée au capital de la SPV

Nous entrons au capital de la société de projet (SPV).



Etape 5 : Animation et communication

Je m'implique dans la vie du parc, je suis sa production, je participe à la communication locale et à la gestion de la société de projet ; je prends part aux décisions d'ordre local de la société du parc éolien.

Clos Neuf, un exemple concret de sa mise en place

Ce type d'investissement a déjà eu lieu dans la région, sur le parc éolien de Clos Neuf situé sur les communes de Merdrignac et Illifaut. 60 citoyens se sont regroupés sous la forme d'une SAS et sont devenus actionnaires du parc éolien à hauteur de 8% du capital investis aux côtés de la Banque des Territoires et de BayWa r.e.

Afin de commencer dès maintenant à informer les personnes intéressées, le porte-parole des actionnaires citoyens de ce parc viendra présenter les différentes étapes qui ont conduit à cette prise de participation dans un parc éolien.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur la page internet du parc éolien du Clos Neuf : baywa-re.fr/fr/eolien/projet-de-parc-eolien-du-clos-neuf

2. RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE, ACCOMPAGNEMENT POUR LES RIVERAINS

Les membres du comité de suivi ont identifié la rénovation énergétique et l'information à ce propos comme étant un enjeu pour les riverains.

Un accompagnement technique gratuit et individualisé réalisé en partenariat avec l'association SOLiHA est proposé. Il viendra compléter celui mis en place par Guingamp Paimpol Agglomération et permettra d'élargir le nombre de personnes bénéficiaires de cet accompagnement notamment en ce qui concerne le critère de ressources.

Pour vous renseigner sur cette démarche, l'association SOLiHA sera présente à la mairie de Plouisy le 20 juin de 15h à 18h afin de répondre à vos questions et vous conseiller.



Des balades thermographiques seront organisées dès que les conditions météorologiques le permettront, si vous êtes intéressés et souhaitez participer, veuillez faire parvenir vos coordonnées par mail à l'adresse : contact22@solihabretagne.fr ou par téléphone au **02.96.62.87.34**.

3. RAPPEL CONCERNANT LE PROJET D'EXTENSION DE PLOUISY



2 à 3 éoliennes
150 à 180 mètres de
hauteur totale



7 375 à 9 080 habitants¹
alimentés en électricité
renouvelable



Entre 26 000 et 32 000
MWh/an de production
électrique annuelle estimée²

¹ La consommation annuelle prise en compte de 14 100 kWh correspond à la consommation annuelle d'une maison de 100m², habitée par 4 personnes, équipée de dispositifs tout électriques : chauffage, eau chaude sanitaire, appareils électroménagers, éclairage, cuisson (Source EDF)

² Production des 3 éoliennes existantes (120 m bout de pale) : 12 400 MWh/an (Source : Observatoire de l'Environnement en Bretagne)

³ Les milieux humides sont des écosystèmes riches et diversifiés (tourbières, marais, mares, prairies humides...) qui assurent des services écosystémiques.

Une question, une remarque ? Contactez-nous !

info@baywa-re.fr

Pia MORICE, Cheffe de projets éoliens
pia.morice@baywa-re.fr
06 66 99 93 01

Pour en savoir-plus sur le projet :
www.baywa-re.fr/fr/eolien/projet-dextension-du-parc-eolien-de-plouisy

